

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 mai 2022 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

SONT PRÉSENTS :

M. Nicolas Brosseau
Mme Sylvie Côté
Mme Sophie Gagnon
M. Nicola Grenon
Dre Caroline Kilsdonk
M. Pier-Olivier Lacoursière
M. Serge Mainville
M. Bruno Marcoux
M. Gérard Pierre
M. Jasmin Roy
M. Stéphane Simard

SONT ABSENTS :

Mesdames Geneviève Lamoureux, Dominique Migner, Lyne Marcheterre,
Sophie Dubé

Monsieur Roch Desjardins

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Ghislain Plourde, directeur général par intérim
Mme France Blouin, directrice générale adjointe
Mme Nathalie Ouellet, directrice générale adjointe
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
Mme Geneviève Audy, directrice adjointe du Service des ressources humaines
M. Jean-François Beaulieu, directeur par intérim du Service des ressources financières
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Christian Couloume, directeur du Développement des infrastructures scolaires (SRM)
Mme Catherine Guilbault, analyste du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Mme Sophie Lessard, directrice de l'école Sacré-Cœur, en visioconférence
Mme Chantal Lizotte, directrice adjointe du Service des ressources matérielles
Me Jean-François Primeau, directeur adjoint du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

2

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

67-CA-2021-2022

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Nicola Grenon, président déclare la séance ouverte. Il est 20 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2022
 - 3.2. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2022
4. Parole au public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1. Reddition de comptes du directeur général par intérim
 - 5.1.1. Décisions du directeur général par intérim se finissant le 13 mai 2022
 - 5.1.2. Suivi des Grands projets (PEVR)
 - 5.1.3. Tableaux de bord
 - 5.1.4. Rapport des activités du directeur général par intérim
6. Affaires découlant du comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.1. Dépôt – déclaration manquante en vertu du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*
 - 6.2. Modification de l'acte d'établissement – Changement de nom – École Sacré-Cœur
7. Affaires découlant du comité des ressources humaines
 - 7.1. Présentation des plans d'effectifs du personnel de direction
 - 7.2. Présentation des plans d'effectifs du personnel administrateur
8. Affaires découlant du comité de vérification et ressources matérielles
 - 8.1. École Monseigneur-A.-M.-Parent – réfection du stationnement des employés
 - 8.2. Octroi de contrat pour l'usage et le démantèlement de constructions modulaires installées aux écoles du Curé-Lequin, Gaétan-Boucher, Lajeunesse, Pierre D'Iberville, Saint-Joseph, Samuel De Champlain et du Tournesol
 - 8.3. Demande d'autorisation pour présenter une demande d'autorisation d'emprunt à la charge du CSS Marie Victorin en lien avec l'offre d'achat de l'immeuble situé au 195, chemin de Chambly à Longueuil
9. Affaires découlant du comité consultatif de transport
10. Affaire du comité de sélection

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

3

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

10.1. Approbation de la démarche de sélection pour le poste de
directeur(rice) général(e)

11. Points d'information

12. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

68-CA-2021-2022

**Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire
du 19 avril 2022**

IL EST PROPOSÉ par M. Pier-Olivier Lacoursière que le procès-verbal de la
séance ordinaire du 19 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

69-CA-2021-2022

**Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance
extraordinaire du 10 mai 2022**

IL EST PROPOSÉ par Mme Sophie Gagnon que le procès-verbal de la séance
extraordinaire du 10 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne du public ne prend la parole.

AFFAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

REDDITION DE COMPTES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

**DECISIONS DE LA DIRECTION GENERALE POUR LA PERIODE SE FINISSANT LE
13 MAI 2022**

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

M. Plourde présente et dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période se terminant le 13 mai 2022. Des questions sont posées et des réponses apportées.

SUIVI DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE – GRANDS PROJETS

M. Plourde et son équipe font état des développements en lien avec chacun des grands projets.

TABLEAUX DE BORD

Ce point est reporté à la prochaine séance, étant donné l'absence de M. Hugo Clermont.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

M. Plourde présente un rapport de ses activités depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 19 avril dernier.

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

DÉPÔT – DÉCLARATION MANQUANTE EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE*

Conformément à l'article 45 du *Règlement sur les normes d'éthiques et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le membre suivant a déposé sa déclaration dûment remplie et signée :

Mme Sophie Gagnon

MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT – CHANGEMENT DE NOM – ÉCOLE SACRÉ-CŒUR

Mme Marie-Lee Montpetit, fille de madame Marcelle Robidoux, lit un texte exposant la vie et l'implication de sa mère :

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

« Monsieur le président, membre du personnel et de la communauté,

Nous, Valérie Bourget, Jinny, Caroline ainsi que moi-même Marie-Lee Montpetit, vous remercions de nous accueillir lors de la séance de votre conseil d'administration. Que nous soyons toutes présentes ce soir avec vous est très significatif pour nous. Marcelle Robidoux est née le 16 novembre 1950 d'une fratrie de 19 enfants. La famille Robidoux était établie sur la rue Rougemont dans le quartier voisin de Sacré-Cœur.

Notre mère, Marcelle Robidoux, a été une figure importante dans le milieu communautaire de Longueuil. Elle a œuvré un peu plus de 40 ans dans la communauté. Marcelle a fait ses débuts dans le réseau communautaire à l'Entraide chez nous que sa mère, Antoinette Robidoux, a fondé en 1977. Par la suite, Marcelle s'est impliquée activement dans la maison des jeunes de Longueuil que sa mère a également fondée en 1979. C'est lors du décès subit de sa mère, Antoinette Robidoux en 1985, que Marcelle a pris le relais tel un phare sur la rue King-George de la direction générale de notre belle maison des jeunes! Elle a, par le fait même, continué de s'impliquer à l'Entraide chez nous en siégeant sur le conseil d'administration pendant plusieurs années.

Marcelle était de garde 24 h/7 pour ses jeunes et sa communauté. Notre mère avait un amour inconditionnel et du respect pour tous les jeunes qui franchisaient les portes de la maison des jeunes. Cet amour a mené à plusieurs amitiés et une communauté solidaire s'est consolidée au fil des ans. Marcelle Robidoux a changé la vie de bien des gens en apportant support, écoute, et accompagnement. Marcelle n'était pas seulement notre mère, mais bien celle de tous ses jeunes.

En 2002, elle a agrandi sa famille en ouvrant ses bras en accueillant des handicapés intellectuels dans sa maison tout en restant directrice de la maison des jeunes. Elle était une femme de cœur et d'une bonté sans fin. Elle les appelait affectueusement ses « moumousses ». Marcelle a pris sa retraite de la direction générale de la maison des jeunes le 4 juillet 2015 et elle est décédée le 16 mars 2016 à l'âge de 65 ans. Malgré la maladie, elle a pris soin jusqu'à ses derniers moments de ses « moumousses ».

Marcelle Robidoux a marché dans les pas de sa mère, une pionnière du milieu communautaire du quartier Sacré-Cœur de Longueuil. Marcelle était une femme dévouée et bienveillante qui a fait don de soi à tous les égards. Les femmes Robidoux ont eu un impact majeur dans la vie des citoyens de la ville de Longueuil. Aujourd'hui, que nous soyons tous ici pour honorer la mémoire de notre mère en renommant l'école communautaire Sacré-Cœur au nom de Marcelle Robidoux, située dans le district Antoinette Robidoux, prend tout son sens! »

70-CA-2021-2022

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par résolution du conseil d'établissement de la Nouvelle école primaire du secteur Sacré-Cœur afin de modifier le nom de l'école;

CONSIDÉRANT les arguments apportés par le conseil d'établissement et l'équipe-école qui sous-tendent cette modification;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

6

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

CONSIDÉRANT qu'un changement de nom constitue une modification à l'acte d'établissement de l'école en vertu des articles 39 et 40 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et que cette modification doit être adoptée par le conseil d'administration, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande et du comité de parents;

CONSIDÉRANT la consultation auprès de la Commission de toponymie;

CONSIDÉRANT la vocation communautaire de l'école;

CONSIDÉRANT que Mme Marcelle Robidoux est une figure importante de la communauté de l'école pour avoir dirigé avec grande générosité la maison des jeunes de Longueuil et que la nomination de l'établissement à sa mémoire est le choix prisé parmi ceux proposés par l'école;

CONSIDÉRANT que le comité de parents recommande au conseil d'administration d'adopter le nom École Marcelle-Robidoux (résolution no. 20220411-07), tel que recommandé par l'école;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sophie Gagnon :

1° DE MODIFIER l'acte d'établissement de l'école primaire du secteur Sacré-Cœur, à compter du 1^{er} juillet 2022 pour le nom suivant :

École Marcelle-Robidoux

2° DE REFLÉTER par amendement cette modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

71-CA-2021-2022

PLANS D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE DIRECTION 2022-2023

CONSIDÉRANT la mise à jour du plan d'effectifs du personnel de direction en vue de l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du 24 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

7

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

1°QUE le plan d'effectifs 2022-2023 pour les directions d'établissement soit adopté;

2°QUE les membres de la Direction générale soient mandatés pour y apporter les ajustements requis en fonction des besoins de la clientèle.

Adoptée à l'unanimité

72-CA-2021-2022

PLANS D'EFFECTIFS 2022-2023 PERSONNEL ADMINISTRATEUR

À ce moment de la rencontre. Madame Sylvie Côté se retire des délibérations et du vote.

CONSIDÉRANT la mise à jour du plan d'effectifs personnel administrateur en vue de l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du 24 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par M. Pier-Olivier Lacoursière :

1°QUE le plan d'effectifs 2022-2023 pour le personnel administrateur soit adopté;

2°QUE les membres de la Direction générale soient mandatés pour y apporter les ajustements requis au besoin en cours d'année.

Adoptée à l'unanimité

Mme Sylvie Coté réintègre la rencontre à ce moment.

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES MATÉRIELLES

73-CA-2021-2022

ÉCOLE MONSEIGNEUR-A.-M.-PARENT – RÉFECTION DU STATIONNEMENT DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs se sont procuré les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes paysagistes « Turquoise Design inc. »;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Brosseau :

1° QUE le contrat pour l'appel d'offres 084-284-42022 – École Monseigneur-A.-M.-Parent – réfection du stationnement des employés, soit accordé à l'entrepreneur « Excavation Jonda inc. » pour un montant total de 2 852 459,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 mai 2022 déposé par le Service des ressources matérielles, sous réserve d'obtenir les autorisations requises de la Ville de Longueuil;

2° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du centre de services scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins;

3° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer des modifications qui occasionnent des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

74-CA-2021-2022

OCTROI DE CONTRAT POUR L'USAGE ET LE DÉMANTÈLEMENT DE CONSTRUCTIONS MODULAIRES AUX ÉCOLES PRIMAIRES DU CURÉ-LEQUIN, GAÉTAN-BOUCHER, LAJEUNESSE, PIERRE-D'IBERVILLE, SAINT-JOSEPH, SAMUEL-DE CHAMPLAIN ET DU TOURNESOL

CONSIDÉRANT le manque de places-élèves à prévoir sur le territoire du Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSS Marie-Victorin);

CONSIDÉRANT la résolution 86-CC-2017-2018 qui octroyait, suite à un appel d'offres public, un (1) contrat relatif à la fourniture, à l'installation, à la location et au démantèlement ultérieur de constructions modulaires destinées aux écoles primaires du Curé-Lequin, Gaétan-Boucher, Lajeunesse, Pierre-D'Iberville, Saint-Joseph, Samuel-De Champlain et du Tournesol à l'entrepreneur « Location RCM inc. »;

CONSIDÉRANT que ce contrat avec « Location RCM inc. » viendra à échéance le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT que des constructions modulaires sont installées aux écoles primaires du Curé-Lequin, Gaétan-Boucher, Lajeunesse, Pierre-D'Iberville, Saint-Joseph, Samuel-De Champlain et du Tournesol;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir des constructions modulaires à ces mêmes écoles selon les besoins d'organisation scolaire;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

CONSIDÉRANT qu'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public peut être conclu de gré à gré lorsqu'un organisme public estime qu'il lui sera possible de démontrer, compte tenu de l'objet du contrat et dans le respect des principes énoncés à l'article 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire Marie-Victorin a procédé à la publication d'un avis d'intention afin de permettre la concurrence et d'agir en transparence avec les fournisseurs en respect de l'article 13 (4o) de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT qu'aucun fournisseur ne s'est manifesté suite à la publication de l'avis d'intention;

CONSIDÉRANT l'autorisation obtenue de la direction générale à titre de dirigeant de l'organisme le 24 mai 2022, conformément à l'article 13, al. 2 de la LCOP;

CONSIDÉRANT que le fournisseur « Location RCM inc. » accepte de maintenir les constructions modulaires installées aux écoles primaires du Curé-Lequin, Gaétan-Boucher, Lajeunesse, Pierre-D'Iberville, Saint-Joseph, Samuel-De Champlain et du Tournesol selon les mêmes termes et conditions que ceux du contrat présentement en vigueur à l'exception d'un ajout pour la couverture d'assurance représentant un coût fixe de 11 000 \$/mois sur les taux de location pour la durée du contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation conjointe du Service des ressources matérielles et du Service de l'organisation et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Jasmin Roy :

1° QU'UN nouveau contrat relatif à l'usage et au démantèlement ultérieur de constructions modulaires destinées aux écoles primaires du Curé-Lequin, Gaétan-Boucher, Lajeunesse, Pierre-D'Iberville, Saint-Joseph, Samuel-De Champlain et du Tournesol soit octroyé à l'entrepreneur « **Location RCM inc.** » pour un montant de **6 671 952 \$** (avant taxes);

2° QUE le contrat soit pour une période de trois (3) ans avec deux (2) options de renouvellement annuel;

3° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre des présentes décisions, dans le cadre de l'exécution de ce contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

10

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

75-CA-2021-2022

DEMANDE D'AUTORISATION POUR PRÉSENTER AU MEQ UNE DEMANDE D'EMPRUNT A LA CHARGE DU CSS MARIE-VICTORIN POUR FINANCER L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 195 CHEMIN DE CHAMBLY À LONGUEUIL

CONSIDÉRANT la résolution 32-CA-2021-2022 approuvant l'offre d'achat conditionnelle de l'immeuble situé au 195, chemin Chambly, à Longueuil;

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat conditionnelle finale a été acceptée au montant de 1 790 000 \$ avant taxes (soit 1 913 272,83 \$ net des ristournes de taxes, arrondi à 1 914 000 \$);

CONSIDÉRANT que le CSS Marie-Victorin ne bénéficie pas de contributions financières particulières pour financer cette acquisition;

CONSIDÉRANT l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*, le CSS Marie-Victorin doit demander au ministre de l'Éducation (MEQ) la permission de contracter un régime d'emprunt à court terme à sa charge;

CONSIDÉRANT que les intérêts et l'amortissement seront financés par l'enveloppe de revenus généraux;

CONSIDÉRANT qu'un centre de services scolaire peut, avec l'autorisation du ministre, emprunter par tout mode reconnu par la Loi, en vertu de l'article 288 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

1° QUE le conseil d'administration autorise le CSS Marie-Victorin à présenter une demande au MEQ pour contracter un régime d'emprunt à court terme à sa charge ne dépassant pas 1 914 000 \$ pour financer l'acquisition de l'immeuble;

2° QUE le conseil d'administration autorise la direction générale ou la direction du Service des ressources financières à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la décision relativement à la présentation de la demande au MEQ pour contracter un régime d'emprunt à sa charge, dans la négociation des modalités de financement et à signer tout document requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

11

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

76-CA-2021-2022

HUIS CLOS

CONSIDÉRANT que l'article 167 de la *Loi sur l'instruction publique* permet au conseil d'administration de décréter le huis clos pour étudier tout sujet qui peut causer un préjudice à une personne;

IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Brosseau :

1° DE **DÉCRÉTER** le huis clos afin que les membres du conseil d'administration puissent discuter du point « Approbation de la démarche de sélection pour la direction générale »

Adoptée à l'unanimité

77-CA-2021-2022

LEVÉE DU HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Brosseau :

1° DE **REPRENDRE** les délibérations en séance publique.

Adoptée à l'unanimité

78-CA-2021-2022

APPROBATION DE LA DÉMARCHE DE SÉLECTION POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT le besoin de pourvoir le poste de direction générale du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la résolution 54-CA-2021-2022 du 22 mars 2022 créant un comité du conseil d'administration, pour agir à titre de comité de sélection;

CONSIDÉRANT la volonté du comité de sélection d'offrir au conseil d'administration une démarche efficace, en respectant la volonté de celui-ci d'être à la fois prudent dans ses décisions et respectueux de l'équipe en place et de ses atouts;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de cette orientation, le comité fait le choix de scinder la démarche en deux étapes, à savoir établir clairement les besoins et vérifier la cohérence d'attribuer directement le poste à l'interne, puis, débiter une démarche plus générale d'appel de candidatures, le cas échéant.

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

1° **APPROUVER** la démarche de sélection en annexe soumise par le comité de sélection telle que proposée.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

12

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

Adoptée à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

Aucun point n'y est abordé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 20.

Présidence

Secrétaire générale